

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AZAY SUR INDRE**

Nombre de Conseillers :

En exercice     10

Présents        08

Votants         09

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 12 novembre à 19 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY SUR INDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MEUNIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/11/2024

Présents : Jean-Jacques MEUNIER, Naomi BERTHONNEAU, Olivier COURCEULLES, Sabine DELWARTE, Céline DIF, François LEBEAU, Sébastien PRIEUR et Marie-Charlotte RAVINEAU.

Absent(s) et excusé(s) : Sébastien PEREIRINHA et Rémy PETITDEMANGE.

Pouvoir(s) : de Sébastien PEREIRINHA à Céline DIF.

Assistait en outre à la séance : Léa MARTIN, secrétaire générale de mairie.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le Conseil a choisi Madame Naomi BERTHONNEAU pour secrétaire de séance.

Ordre du jour :

**Délibération :**

- Tarifs soirée rock du 16 novembre 2024

**Présentation des décisions du Maire**

Le procès-verbal de la séance du 07 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des votes.

**DELIBERATIONS :**

**N° 24.11.01 : Tarifs soirée rock avec repas du 16 novembre 2024**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les tarifs de la soirée rock avec repas du samedi 16 novembre 2024 à savoir 30 euros pour les adultes et 20 euros pour les enfants de moins de 12 ans. Il rappelle que ce prix englobe notamment le repas confectionné par le restaurateur du Relais d'Azay (facturé à 16 € par personne), les boissons et divers frais d'organisation, la prestation du groupe de rock (600 €) et le coût de la SACEM. Comme évoqué précédemment, Madame DIF fait part de son opposition concernant le tarif enfant à 20,00 euros qu'elle estime trop cher, rendant la soirée inaccessible à certaines familles (par exemple, le coût pour une famille de deux enfants s'élèverait à 100 € hors boissons supplémentaires). Monsieur le Maire lui répond que cette soirée ne s'adresse peut-être pas particulièrement aux jeunes. Il ajoute que d'ailleurs, il y a peu de jeunes aux manifestations culturelles organisées par la Commune alors même que le tarif enfant (6 €) est très attractif vis-à-vis de

ceux pratiqués aux alentours. Il explique que pour l'instant, aucun enfant de moins de 12 ans n'est inscrit à la soirée ce à quoi Madame DIF répond que c'est peut-être à cause du prix. Monsieur le Maire lui précise qu'avec 70 convives, la manifestation serait à peine équilibrée. Madame BERTHONNEAU considère que les prix proposés sont raisonnables mais indique que le coût de la soirée aurait pu être établi sans inclure de boissons (alcoolisées sur le menu des flyers). Monsieur le Maire indique que les deux boissons incluses dans le menu sont au choix : avec ou sans alcool.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2224-1 et L. 2224-2 ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de la soirée rock qui aura lieu samedi 16 novembre 2024 à partir de 19h30 à la salle des fêtes d'Azay-sur-Indre ;

Considérant que cette soirée comprend un concert du groupe « les Copper Glops » et un repas avec menu américain proposé par le restaurateur du Relais d'Azay ;

Considérant que le nombre de repas est limité à 80 ;

Considérant qu'il convient de fixer un prix raisonnable et attractif tout en se rapprochant le plus possible de l'équilibre financier de la manifestation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue (7 pour 2 contre) DECIDE des tarifs comme suit :

- Tarif plein : 30,00 €
- Tarif réduit (moins de 12 ans) : 20,00 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1) Téléthon dimanche 1<sup>er</sup> décembre**

Les flyers du Téléthon seront distribués par les élus rapidement. Monsieur LEBEAU présente le déroulé de la matinée et du repas. Il sollicite les élus volontaires pour la confection du buffet de desserts et les en remercie car cela permet de réduire les coûts. Des membres de l'APEC (Chambourg) seront présents malgré l'organisation d'une marche à Chançay au même moment.

### **2) Commémoration du 11 novembre**

Monsieur le Maire remercie les élus qui se sont rendus à la cérémonie commémorative du 11 novembre à Reignac-sur-Indre.

### **3) Soirée rock du 16 novembre**

Monsieur le Maire sollicite les élus pour la mise en place de la salle en vue de la soirée rock du 16 novembre prochain. Mesdames DELWARTE et BERTHONNEAU et Monsieur LEBEAU seront présents à 14h00. Madame DIF rappelle à Monsieur le Maire qu'elle et son mari proposent leur aide en cuisine. Monsieur le Maire lui fera part rapidement de la réponse du restaurateur.

### **4) Sainte Barbe**

Monsieur le Maire confirme la cérémonie de Sainte Barbe en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Loches et de la formation musicale des pompiers de Tours, le samedi 14 décembre à Azay-sur-Indre.

### **5) Conseil d'école du RPI**

Monsieur le Maire interroge Monsieur LEBEAU sur le dernier conseil d'école auquel il n'a pas pu assister. Monsieur LEBEAU indique que le point le plus important soulevé est celui de la baisse des effectifs et du risque de fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire. Effectivement, actuellement 101 élèves sont répartis sur 5 classes dont 13 CM2. Monsieur le Maire confirme que le risque de fermeture est très important, le problème s'étant déjà posé pour l'année scolaire 2024-2025. Le cas échéant, il craint que la fermeture de classe n'ait lieu à Azay, ce qui induirait une fermeture d'école. Il ajoute qu'une réunion est prévue prochainement à ce sujet entre les Maires et le DASEN. A la question de Monsieur le Maire, Monsieur LEBEAU répond que le problème de cantine à Saint-Quentin a été évoqué. Madame la Maire de Saint-Quentin a fait part de dégradation du matériel de cantine. Elle constate des problèmes de comportement et des problèmes relationnels chez certains enfants. Monsieur LEBEAU rassure Monsieur le Maire, Président du RPI, concernant la nouvelle organisation à deux services qui donne satisfaction. Par ailleurs, l'investissement de l'agent

récemment embauchée a été souligné. Au vu de ces informations, Monsieur le Maire prendra contact avec le Directeur de l'ALSH le Mail Enchanté qui, après le conseil d'école, a proposé de venir observer le déroulement de la cantine et de proposer des pistes d'amélioration. Monsieur LEBEAU conclut en indiquant que certains parents se sont portés volontaires pour être présents pour le service des repas mais que la question de leur positionnement s'est très vite posée (quelle autorité, quelle articulation avec le personnel en place etc.)

#### 6) Cambriolages à Reignac

Madame DELWARTE, référente au titre de la participation citoyenne, informe le Conseil Municipal du message de la gendarmerie concernant deux cambriolages constatés ce week-end à Reignac-sur-Indre. Elle fait part de la description des suspects et de leur véhicule (camionnette blanche). La question de la diffusion de ce type d'information (par exemple sur panneau pocket) se pose. Monsieur le Maire souhaite rester prudent sur la diffusion de ce type d'information auprès de la population afin d'éviter tout sentiment de panique et/ou de suspicion démesurée.

#### DECISIONS DU MAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de sa délégation du Conseil Municipal (délibération n° 20.05.04 du 27 mai 2020 modifiée et article L. 2122-22 du CGCT) :

- décision n°39/2024 du 23/10/2024 : remplacement du luminaire allée des Acacias SPIE (1186,76 € TTC)
- décision n°40/2024 du 31/10/2024 : achat d'un chêne des marais (arbre de la Libération) EURL THEO VAN DELFT (142,39 € TTC)
- décision n°41/2024 du 04/11/2024 : achat de cinq barrières de sécurité ALTRAD (308,40 € TTC).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de son autorisation du Conseil Municipal (délibération n°24.04.08 du 09 avril 2024 et article L. 5217-10-06 du CGCT) :

- décision portant virement de crédit n°01/2024 du 29/10/2024.

ARTICLE	CHAPITRE ou OPERATION	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
212	355 « parking végétalisé B 1144 »	- 308,40 €	
2152	356 « barrières de sécurité »	+ 308,40 €	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remboursements effectués dans le cadre de la délibération n°24.07.03 du 29 juillet 2024 :

- remboursement de 34,50 € à Jean-Jacques MEUNIER pour l'achat sur internet de deux ampoules halogènes pour l'éclairage de scène de la salle des fêtes auprès de Thomann.

Prochaine réunion : 03 décembre 2024.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures et 05 minutes.

Délibéré en conseil,

les jours, mois et an susdits. Suivent les signatures du Président et du Secrétaire de séance.

## Récapitulatif de la séance du 12 novembre 2024

**Liste des présents :** Jean-Jacques MEUNIER, Naomi BERTHONNEAU, Olivier COURCEULLES, Sabine DELWARTE, Céline DIF, François LEBEAU, Sébastien PRIEUR et Marie-Charlotte RAVINEAU.

**Pouvoirs :** de Sébastien PEREIRINHA à Céline DIF.

- Délibération n°24.11.01 : Tarifs soirée rock du 16 novembre 2024

*Transmission en Sous-Préfecture le 13 novembre 2024*  
*Affichage le 13 novembre 2024*

Monsieur MEUNIER Jean-Jacques, Maire



Madame BERTHONNEAU Naomi, secrétaire de séance



Procès verbal approuvé le : **03 DEC. 2024**  
Publié le : **10 DEC. 2024**